

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 09 avril 2024
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	26 + 3 pouvoirs	29 mars 2024	29 mars 2024

N° délibération	Objet
2024-033	Demande de subvention au titre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Extension bâtiment administratif

Le neuf avril 2024 à 17 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi au centre de Ti menez Are à Brasparts sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON, Brigitte COURBEZ
BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU
LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Secrétaire de séance : Eric PRIGENT

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le président rappelle qu'il a été décidé de réaliser une extension du bâtiment administratif à Loqueffret afin de répondre aux besoins d'accueillir de nouvelles compétences et donc du personnel supplémentaire.

D'autre part l'agrément d'un centre social été obtenu par la CAF du Finistère et les locaux vont se situer dans ce bâtiment administratif.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240409-2024033-DE

Un appel à maîtrise d'œuvre a permis de choisir le maître d'œuvre pour cette extension de bâtiment. Le travail sur l'avant-projet sommaire (APS) est en cours.

Ce projet a fait l'objet précédemment d'une demande d'aide dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il peut être également co-financé par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Le montant estimé de construction de ce bâtiment est de 600.000 € H.T. auxquels s'ajoutent des frais de maîtrise d'œuvre et divers pour un montant de 73.800 €.

Le président sollicite le conseil communautaire afin d'être autorisé à déposer un dossier de demande de subvention pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire autorise le président à faire une demande de DSIL concernant l'extension du bâtiment administratif pour l'accueil des nouveaux services à hauteur de 200.000 € soit 30 % du coût H.T. de ce projet.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

Le secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 12 avril 2024